



Hague Marine

&

AS Orano Cycle Section Plongée

L'inscription au club est valable du 1^{er} Octobre de l'année en cours au 31 Octobre de l'année suivante

Nage Palmes & Plongée - Saison 2023/2024

Club : Hague Marine

AS Orano Cycle Section Plongée

- Numéro de carte Orano Cycle de l'ayant droit :

- Si vous êtes déjà adhérent d'une section de l'AS, précisez la section :

Nom : Prénom :

Né(e) le : à Ⓞptb. : Homme Femme

Adresse :

Ville : Code postal :

Email (pour recevoir des infos du club) :

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT

Nom : Prénom : Ⓞ port. :

Débutant : oui non Brevet de plongée :

Si vous avez déjà été licencié, **N° de votre licence FFESSM** :

Avez-vous l'intention de préparer un niveau de plongée ou d'encadrement ? : oui non

Si oui lequel :

Discipline d'inscription :

- | | | | |
|--|-----------------------|------|---------------|
| - Nage avec palmes adulte | - Plongeur Adulte : | 1ère | 2ème personne |
| - Nage avec palmes jeune 12/15 ans | - Plongée 16/17 ans : | 1ère | 2ème personne |
| - Nage avec palmes jeune moins de 12 ans | - Plongée 14/15 ans : | 1ère | 2ème personne |
| | - Plongée 12/13 ans : | | |
| | - Plongée 11 ans : | | |

Par mon adhésion, j'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du club disponible sur le site à l'adresse http://www.haguemarine.fr/pdf/Reglement_Interieur.pdf et je m'engage à le respecter.

Signature :

Date :

Pour les nageurs, vous certifiez avoir répondu « NON » à toutes les questions du questionnaire de santé.

Pièces à fournir :

- * Le montant de l'inscription (voir page 3) en chèques bancaires, chèques vacances ou virement (pas de liquide).
- * L'autorisation parentale pour les mineurs (voir page 2)
- * Le certificat médical de préférence **sur le modèle FFESSM pour les plongeurs** ou sur papier blanc pour les nageurs (voir infos page 4)



HAGUE MARINE, Emmanuel GRENIER
35, rue de la clé des champs
50700 Valognes Tel: 06.11.55.95.67
Email : president@haguemarine.fr

AS Orano Cycle Plongée, Ludovic LAINE
37, Le Poutrel
50690 Teurtheville Hague Tel: 06.29.06.34.70
Email : president@haguemarine.fr

- * Les licences fédérales sont informatisées et envoyées directement à votre domicile sous la forme d'une carte plastifiée. Si dans un délai d'un mois après votre inscription vous n'avez pas reçu votre licence adressez-vous à presidents@haguemarine.fr.
- * Le forfait bateau permet un nombre de plongées illimité.
- * La somme de 12,00€ sera demandée pour le passage de chaque brevet.
- * La présence des parents est obligatoire lorsque les enfants restent après le créneau qui leur est réservé.
- * L'inscription est à régler **au début de l'entraînement piscine**.
- * Certificats médicaux : voir page 4
- * ATTENTION : POUR LES PLONGEURS QUI SOUHAITENT PLONGER A L'EXTERIEUR PENDANT LEURS VACANCES, FAITES ETABLIR PAR LE MEDECIN UN 2^{ème} CERTIFICAT MEDICAL OU FAITES EN UNE COPIE QUE VOUS NOUS DONNEREZ ET CONSERVEZ L'ORIGINAL.
- * Le club se réserve le droit de conserver les sommes versées en cas de contre-indication médicale à la plongée déclarée après l'inscription.
- * Les personnes qui s'inscrivent en plongée doivent savoir nager au minimum 50M en nage libre.
- * MATERIEL : Le club ne prêtant pas ce matériel, les adhérents doivent venir avec **une paire de palmes, un masque, un tuba** et éventuellement des lunettes de piscine.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, Monsieur / Madame

Autorise mon fils / ma fille

à participer aux activités de HAGUE MARINE / Section Plongée

Date :

Signature

DROIT A L'IMAGE

AUTORISE

N'AUTORISE PAS

Sans réserve, les clubs Hague Marine et l'AS Orano Cycle Section Plongée, à diffuser et à disposer pleinement des photographies et autres images fixes ou mobiles me représentant, dans le cadre de ses activités (panneau d'affichage, articles de Presse, exposition, revue, site Internet, ...).

Date :

Signature

Tarifs 2022/2023	Plongée Adulte 1 ^{ère} personne	Plongée Adulte 2 ^{ème} personne	Plongée 16 / 17 ans 1 ^{ère} personne	Plongée 16 / 17 ans 2 ^{ème} personne	Plongée Jeune 14 / 15 ans 1 ^{ère} personne	Plongée Jeune 14 / 15 ans 2 ^{ème} personne	Plongée 12 / 13 ans	Plongée 11 ans	Nage Palme Adulte	Nage Palme Jeune 12 / 15 ans	Nage Jeune Moins de 12 ans
Licence	45,80	45,80	45,80	45,80	28,70	28,70	28,70	12,80	45,80	28,70	12,80
Assurance / Carte AS	15,00	15,00	15,00	15,00	7,00	7,00	7,00	7,00	15,00	7,00	7,00
Cotisation Club	72,97€	40,54€	40,54€	40,54€	31,59€	31,59€	31,59€	31,59€	34,75€	29,19	14,59
Forfait Gonflage	51,99€	20,47€	20,47€		20,47€		13,00€	13,00€			
Forfait Bateau	70,52€	70,52€	42,23€	42,23€	42,23€	42,23€					
Total	256,28€	192,33€	164,04€	143,57€	129,99€	109,52€	80,29€	64,39€	95,55	64,89€	34,39€



FOURNITURES FEDERALES A LA CHARGE DES ADHERENTS		
Passage de brevet (carte CMAS)	Ensemble Passeport + Carnet de plongée (enfant et adulte)	Revue fédérale SUBAQUA
15€	5€ (2€ pièce)	30.00€ les 6 numéros

PARTICIPATION AUX FRAIS POUR LES PLONGEURS MEMBRES DU CLUB

Le prêt d'une combi est gratuit pour les moins de 14 ans.
Plongeurs de 14 ans et + :
 Si vous ne souhaitez pas investir tout de suite dans une combi, nous en avons quelques-unes au club
Location de combi (dans la limite des stocks disponibles) :
 - Tarif à la plongée : 5,00€
 - Tarif en « forfait saison » : 50,00€
Remarque : la location ne vaut que sur la durée de la plongée, les combinaisons club restent stockées au club.

PARTICIPATION AUX FRAIS POUR LES PLONGEURS EXTERIEURS (NON-MEMBRES DU CLUB)

Licence passager (membre extérieur) : 45,80€
Baptême de plongée : 5,00€
Plongée du bateau : 25,00€
Location de matériel, tarif à l'unité (stab, combi, détenteur) : 5,00€
Forfait équipement complet : 10,00€
Gonflage de bloc :
 6 ou 7L 3,00€
 12L 5,00€
 15L 6,00€
 18L 8,00€
 BI 8,00€

CERTIFICATS MEDICAUX NECESSAIRES POUR LA PRATIQUE DES ACTIVITES FEDERALES

PLONGÉE (Air, Nitrox, Trimix élémentaire), toute activité scaphandre APNÉE ou PÊCHE au-delà de 6 mètres

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- CACI de moins de 1 an au jour de la pratique, de la compétition, de l'encadrement ou du passage d'un brevet.

DISPOSITIF 1 AN

PRATIQUANT DE MOINS DE 14 ANS

PRATIQUANT DE 14 ANS ET PLUS

CACI par tout médecin

Le médecin a à sa disposition un certificat médical de référence (annexe III-1-3 du règlement médical) : <http://medical.ffessm.fr>

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

CAS PARTICULIERS

- **Obligation de faire appel à un Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport pour :**
=> la pratique du TRIMIX Hypoxique => la COMPÉTITION en APNÉE eau libre
- **Handisub® :** - Baptême (sans licence) < 2 mètres : Obligation d'un CACI par Tout médecin.
- Toute autre pratique : Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport.
- **Sportif sélectionné en Équipe de France** ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'examens imposés).

NAGE avec PALMES, NAGE en EAU VIVE, HOCKEY, TIR sur CIBLE APNÉE jusqu'à 6 mètres

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- Questionnaire de santé les 2 saisons suivantes.

DISPOSITIF 3 ANS

TOUS PRATIQUANTS

CACI par tout médecin

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

CAS PARTICULIERS

- **Sportif sélectionné en Équipe de France** ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'examens imposés).
- **Sportif inscrit sur les listes ministérielles de haut niveau ou en Pôle :** Médecin du Sport (liste d'examens imposés).

Rappel

SANS LICENCE ni CACI : Baptêmes, Pass rando, PE12, Pack découverte, 1^{ère} étoile de mer, Pass apnéiste, Pass plongeur libre.

LICENCE SANS CACI : La délivrance d'une licence n'ouvrant pas droit à la pratique sportive (Ex. : dirigeant associatif, accompagnateur...) n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical.

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur,

Exerçant à,

Rayez la mention inutile*

médecin, généraliste* du sport* fédéral* n° :
diplômé de médecine subaquatique* autre* :

Certifie avoir examiné ce jour :

NOM :

Né(e) le :

Prénom :

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

de l'ensemble des activités subaquatiques **EN LOISIR**

Ou bien seulement (cocher) : DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
 DES ACTIVITÉS EN APNÉE
 DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

de la ou des activité(s) suivante(s) **EN COMPÉTITION** (spécifier en toute lettre) :

Pour mémoire les particularités suivantes nécessitent un certificat délivré par un médecin fédéral, du sport ou qualifié :

- TRIMIX Hypoxique
- APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
- Pratique HANDISUB
- Reprise de l'activité après accident de plongée

NOMBRE DE **COCHÉE(S)** (obligatoire) :

Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s) (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

Pour les disciplines à contraintes particulières (plongée scaphandre et apnée en fosse ou milieu naturel), le CACI est obligatoire annuellement pour tous, majeurs et mineurs

Pour les autres disciplines fédérales non à contraintes particulières, le CACI est obligatoire annuellement pour les pratiquants âgés de 18 ans et plus (questionnaire de santé pour les mineurs).

En cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, la validité de ce certificat est suspendue.

En cas de pratique compétitive, l'absence de contre-indication à la pratique en compétition de la discipline concernée devra être spécifiée sur le CACI.

Ce certificat est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

La liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, sont disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale :

<http://medical.ffessm.fr>

Fait à :
Date :

Signature et cachet :



Demande de tarif encadrant

Je soussigné _____

Souhaite bénéficier du tarif encadrant pour la saison 20____/ 20____.

En contrepartie, je m'engage à :

- Encadrer en mer et en piscine dans les espaces d'évolution qui me sont accessibles en fonction de mes prérogatives,
- Participer dans l'année à au moins une manifestation pour laquelle le club est sollicité (fête du nautisme, fête du port, forum des associations, baptêmes à la demande de la CNH, ...)
- Lire et signer la charte de l'encadrant en second page
- L'attribution du tarif encadrant sera, dès 2023, établie sur la participation réelle à la vie du club sur l'année qui précède.

Fais-le :

Signature :

AS ORANO Cycle : Ludovic LAINE
37, le poutrel
50690 THEURTEVILLE HAGUE
Tel : 06.29.06.34.70
@email : presidents@haguemarine.fr

Hague Marine : Emmanuel GRENIER
35 Rue de la clé des champs
50700 VALOGNES
Tel : 06.11.55.95.67
@email : presidents@haguemarine.fr

CHARTRE DE L'ENCADRANT



Chaque encadrant des clubs AS ORANO Cycle et Hague Marine prend l'engagement moral de se conformer aux obligations suivantes :

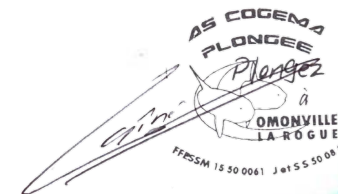
- Appliquer les cursus fédéraux de formation, principes de l'Ecole Française de Plongée, et respecter les conditions de qualification définies dans le Manuel du Moniteur.
- Respecter la réglementation fédérale nationale et internationale (CMAS), les textes légaux et réglementaires en vigueur.
- Défendre et respecter la Charte du plongeur responsable, dont la FFESSM est partenaire.
- Respecter les conditions de sécurité et veiller à établir tout moyen en la matière.
- Actualiser ses connaissances pratiques, pédagogiques, environnementales, théoriques, conditions nécessaires au maintien et à la jouissance de son statut.

Représentant la FFESSM et de son club, l'encadrant est un exemple pour l'ensemble des plongeurs :

- Il doit, à ce titre, se comporter en toutes circonstances en conformité avec les responsabilités que lui confère son brevet.
- Il doit avoir une conduite dans le respect du savoir-vivre à l'égard de ses pairs et de ses dirigeants, et toujours conserver une attitude de conciliation favorisant la bonne entente et la cohésion.
- A cet égard il ne tiendra pas de propos diffamatoires ou calomnieux ni à l'égard d'un de ses pairs, ni à l'égard de ses dirigeants.
- Il se doit de respecter les bons usages, l'éthique, les décisions du comité directeurs, l'image de la Fédération, de son club et de leurs disciplines.

En cas de manquement à la présente charte, et en application du règlement intérieur (§ 17 et 18), le comité directeur se réserve le droit de convoquer le membre pour en débattre et prendre d'éventuelles sanctions nécessaires au bon fonctionnement du club.

L'encadrant
Lu et approuvé le :



Les présidents.



COMMISSION

Technique